

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence Européen
15	SAMU
18	SDIS (Pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie Forges de Lanouée

 02 97 75 34 83
 mairie@forgesdelanouee.fr

Sites internet utiles :

Services de l'État du Morbihan
<https://www.morbihan.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs
<https://www.georisques.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs du département
<https://www.morbihan.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques-majeurs-et-leurs-plans>

Pour plus de renseignements sur notre Commune
<https://www.forgesdelanouee.fr/>
<https://www.facebook.com/Commune Forges de Lanouée>

Télécharger l'application d'alerte sur smartphone :

Pour l'APP store :
<https://itunes.apple.com/fr/app/saip/id1116703676?mt=8>

Pour Google play :
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.deveryware.saip&hl=fr>



L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- La diffusion de messages sur les supports de communication habituels (Site internet, panneaux lumineux, Réseaux sociaux)
- La distribution de consignes (S'assurer que le voisinage ait bien eu connaissance de l'alerte)

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit ou approuvé.

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation. Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule



- Il fait très chaud
- La température ne descend pas la nuit
- Le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5L par jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise



COMMUNE FORGES DE LANOUÉE

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

Le mot du Maire

Chers administrés,
la sécurité des habitants de Forges de Lanouée fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.
Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées. Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés. La Mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés. En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire
Jacques BIHOUÉE

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS	AVANT	PENDANT	APRÈS
	AVANT	PENDANT	APRÈS
	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une radio portable équipée de piles Une lampe de poche (piles à vérifier) Une réserve d'eau potable Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde 	<ul style="list-style-type: none"> Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre) <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Écouter la radio France-Info et Radios locales</p> <p>Pour l'information sur l'évolution de la situation</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Ne pas téléphoner Sauf en cas de nécessité vitale Pour libérer les lignes pour les secours</p> </div> </div>	<ul style="list-style-type: none"> Écouter la radio Évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses Se mettre à la disposition des secours

Inondations - Crues



- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)
- Prendre des mesures pour protéger ses biens

Mouvement de terrain - Séisme



- Abritez-vous près d'un mur, sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres
- Ne restez pas près des lignes électriques
- En voiture, ne sortez pas et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- Évitez le secteur et restez attentif, possibilité de répliques
- Éloignez-vous des fonds de vallée, sortez des bâtiments endommagés
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et utilisez uniquement les escaliers

Canicule



- Evitez les sorties ou sortez de préférence tôt le matin ou tard le soir
- Limitez les efforts et activités physiques intenses
- Mangez normalement
- Pensez à vous hydrater
- Fermez vos volets la journée
- Rafraîchissez-vous
- Prenez des nouvelles de vos proches. Signaler les personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'assistance

Feux de forêts



- AVANT :**
- Débroussailler, entretenir les abords de vos habitations, vos bâtiments professionnels.
- PENDANT :**
- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
 - S'éloigner des vents
 - Respirer à travers un linge humide
 - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie

Transport de matières dangereuses



- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; Dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation

Pandémie



- Lavez-vous les mains régulièrement
- Respectez les consignes émises par les pouvoirs publics, notamment les gestes barrières, le port du masque...
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique et jetez-le après utilisation dans une poubelle
- Couvrez-vous la bouche et le nez quand vous éternuez
- Évitez les contacts avec une personne malade
- Si vous avez des symptômes (fièvre, toux...) caractérisés :appelez votre médecin traitant ou à défaut le 15

Tempêtes - Vent violent



- Limiter les déplacements
- Dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place
- Ranger les objets pouvant devenir des projectiles

Grand froid



- Veillez à limitez vos sorties
- Limitez les efforts et activités physiques intenses
- Habillez vous chaudement, couvrez-vous le visage, la tête et les mains
- Soyez vigilant aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone, notamment avec les chauffages d'appoint
- Prenez des nouvelles de vos proches. Signaler les personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'assistance

Consignes spécifiques

ÉVACUATION :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

CONFINEMENT :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues